

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

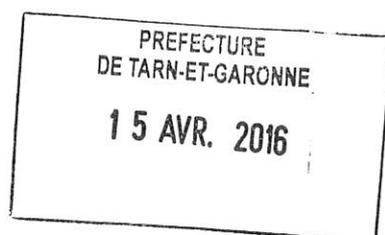
Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°04/2016-05

MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment à l'article L. 1411-5,

Monsieur le Président précise que le Comité syndical doit élire en son sein, au scrutin de liste, une commission de délégation de service public.

La commission de délégation de service public est compétente pour statuer dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public.

En plus du Président du Syndicat, la commission se compose de cinq délégués titulaires et de leurs 5 suppléants, élus au scrutin de liste, au plus fort reste.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat propose de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes de candidats :

Les listes devront être déposées sous forme écrite au plus tard 1 jour franc avant le Comité syndical qui procédera à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, auprès des services du Syndicat :

soit par mail à l'adresse du Directeur du Syndicat mixte

soit par courrier à : Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique – 100 bd Hubert Gouze 82013 MONTAUBAN CEDEX

aucune candidature ne sera enregistrée par téléphone.

Chacune des listes devra comporter cinq titulaires et cinq suppléants. Devront y figurer les noms, prénoms, et titre des délégués titulaires et leur suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme décrit ci-dessus les modalités de dépôt des listes des candidats en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

15 AVR. 2016

et de la publication le

15 AVR. 2016

Fait à Montauban, le 14 Avril 2016

Le Président,



Jean-Philippe BESIERS